

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2015 modifié portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France

NOR : INTV1702600A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création d'un comité technique spécial (CTS) de la direction générale des étrangers en France;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2015 modifié portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France;

Considérant le mouvement de deux représentants du personnel,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 janvier 2015 susvisé est ainsi modifié :

Sont nommés sur désignation du syndicat CFDT du ministère de l'intérieur :

1° Mme POINTEAU-VOISIN Geneviève, en qualité de représentant suppléant du personnel, en remplacement de M. BIDEZ Olivier;

2° M. LANDRIEVE Philippe, en qualité de représentant suppléant du personnel, en remplacement de NAVARRO Roland.

Article 2

Le directeur général des étrangers en France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 janvier 2017.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

Le directeur général des étrangers en France,

P.-A. MOLINA